



Taillables, corvéables et jetables

ABIDJAN : LICENCIEMENTS ... A QUI LE TOUR ?

Des licenciements enrobés :

Pour licencier, l'administration a eu besoin de deux missions – 10 personnes, 5 jours puis 3, aller retour business class soit au moins 75.000 \$.

Un mois de salaire G5 à Abidjan, un peu moins de 1.500 \$...

Le Directeur général a fait son choix. Il est brutal.

Alors que rien ne justifiait des décisions hâtives – la situation locale est calme, les décisions concrètes sur les structures de Dakar et d'Addis ne sont pas prêtes, le bureau fonctionne parfaitement avec les collègues restés sur place, des promesses ont été faites à la Côte d'Ivoire de développer la coopération technique ... - il a été décidé d'envoyer en catimini à Abidjan une délégation régionale chargée d'avancer la charrette.

Des consultations étaient en cours, jamais suspendues, jamais interrompues. Le Syndicat n'a même pas été informé de cette rupture unilatérale des négociations. Il en tirera d'ailleurs les conséquences pour ce qui est de sa participation à venir au sein du Comité de Négociation Paritaire – dont le rôle, le fonctionnement et la crédibilité sont gravement remis en cause avec une telle attitude : membres du personnel trahis, représentants syndicaux du personnel écoeurés, conseil d'administration désinformé, et le monde entier qui voit le BIT, cœur du Dialogue Social et du Travail Décent, agir en fait comme un patron socialement irresponsable.

Rien ne justifiait cependant une telle hâte. Ni financièrement, ni humainement, ni socialement, ni politiquement.

Rien ne justifie non plus qu'une administration, après des mois de tergiversations, tranche à la hache alors que le pays est en train de retrouver la paix civile.

Rien ne justifie enfin la brutalité de cette décision et les formes de sa communication, qui a provoqué plusieurs hospitalisations consécutives au choc éprouvé par nos collègues qui ont dû être évacués par les services d'urgence et s'est accompagnée de tentatives inacceptables d'intimidation individuelle et collective, par intervention de vigiles extérieurs et armés pour nettoyer les locaux du personnel devenu indésirable, et lock out partiel pour empêcher le droit de réunion. Le Syndicat a dû saisir la Médiatrice du risque de danger immédiat que ces pratiques représentaient pour la santé et la sécurité du personnel.

Des collègues abandonnés à un marché du travail inexistant, autant de conjoints, des dizaines d'enfants, des centaines de membres de la famille élargie – tous victimes d'un entêtement administratif d'autant plus dommageable que d'autres approches étaient possibles qui préservaient le statut professionnel, la dignité, les chances du personnel local.

**EN CAS DE CRISE NATIONALE, LE BIT VIVAIT JUSQU'ICI SUR LE MODE LIBANAIS
(DIX ANS DE GUERRE CIVILE ET MAINTIEN DE TOUS LES EMPLOIS).
L'APPROCHE IVOIRIENNE EST TRÈS DIFFÉRENTE
(PROCESSUS DE PAIX ET DES LICENCIEMENTS).**

Le choix qui a été fait au nom du Directeur général nuit à tout le monde : au personnel, bien sûr ; au Bureau dans son ensemble, dont l'image est détruite ; à la négociation collective, qui ne peut s'accommoder de tels coups de canif au contrat.

**NOS COLLÈGUES ONT REFUSÉ LES LETTRES DE LICENCIEMENT.
À NOUS MAINTENANT DE PRENDRE LE RELAIS**

Comité du Syndicat, 3 juin 2005.